

TARGON



Sur la zone artisanale de Targon, une dizaine d'entreprises s'installent. U.F.

Le Pôle territorial a établi un diagnostic du territoire

Dans le cadre d'une candidature au dispositif régional Action collective de proximité pour les entreprises, le pôle territorial de Targon a effectué un diagnostic économique du territoire qui couvre 5 CdC sur son territoire : Créonnais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Les Coteaux Bordelais, les Rives de La Laurence et la CdC rurales de l'Entre-deux-Mers. Une occasion de faire ressortir les points forts et les vulnérabilités du territoire. L'étude a été réalisée conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI) en décembre 2021 et janvier 2022.

En 2021, le territoire comptait 106 682 habitants avec un taux de croissance très fort de plus de 18 % en dix ans. 85 % se concentrent sur quatre CDC de l'ouest girondin et 15 % sur la partie rurale. 34 % des résidents travaillent dans le Cœur Entre-deux-Mers et 49 % se rendent sur le périmètre de Bordeaux. Pour le tissu économique, il y a 9 800 établissements actifs dont 5 800 qui sont des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés et 4 000 qui sont des entreprises artisanales avec une très forte activité dans la construction. 92 % de ces entreprises sont des TPE dont 75 % n'ont pas de salariés. 48 % des entreprises concernent les

activités de service, 23 % dans le secteur BTP, 20 % dans le commerce et 9 % dans l'industrie. Les vulnérabilités sur le territoire sont liées à l'activité agricole et le BTP avec augmentation des coûts et de l'énergie.

Favoriser la transmission

77 % des emplois concernent les services et les commerces et 33 % le BTP et l'industrie. Pour 617 créations d'entreprises au niveau du registre du commerce et des sociétés, il y a eu 295 cessations en 2020. L'emploi salarial a été renforcé dans les trois dernières années : + 5 % entre 2018 et 2020, soit 26 000 personnes (5 % de l'emploi girondin). Pour les catégories d'emplois : le bâtiment et les réparations, l'hébergement-restauration, les services à la personne, les commerces de proximité, l'industrie manufacturière et l'activité stratégique viti-vinicole.

Dans l'action collective de proximité, l'objectif principal serait de traiter les problèmes de transmission d'entreprises. Pour le Pôle territorial, il faudrait donc retrouver des repreneurs, notamment dans les commerces et les services et il souhaite un effort de mobilisation sur l'entrepreneuriat avec accompagnement pour les reprises.

Danielle Fidaire